

# Capsules/Gélules : préparation magistrale par un pharmacien

---

Il y a aussi la possibilité de faire préparer des gélules en pharmacie avec une ordonnance du médecin : « préparation magistrale en l'absence d'équivalent, x % diminution tous les X jours... »

Pour la France, retrouvez les règles de prise en charge des préparations magistrales et officinales à l'adresse suivante :

[www.ameli.fr/professionnels-de-sante/pharmaciens/exercer-au-quotidien/preparations-magistrales-et-officinales/les-modalites-de-facturation.php](http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/pharmaciens/exercer-au-quotidien/preparations-magistrales-et-officinales/les-modalites-de-facturation.php)

